

JOURNAL

DE

FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU JEUDI, 11 MAI 1797.

De Cadix, le 7 Avril.

L'escadre angloise aux ordres de l'amiral Jervis croise toujours à la vûe de notre port. Son objet paroît être d'attendre la sortie de la flotte espagnole commandée par l'amiral Maffaredo, ou en prévenant cette sortie, d'empêcher également qu'elle n'aille joindre les françois à Brest.

De Londres, le 28 Avril.

Ce fut le colonel Graham (arrivé ici le 25 au soir) qui apporta la nouvelle de l'armistice conclu entre l'Empereur et la République françoise. Il a fait le trajet avec une diligence extraordinaire, afin d'informer notre cour des circonstances où se trouvoit notre fidèle allié. D'après le rapport de M. Graham, il est très problématique, si de nouvelles instructions qu'il est venu demander pour le chevalier Morton Eden, notre ministre à Vienne, ne viendront pas tard pour empêcher une paix séparée, ou du moins la signature d'articles préliminaires par l'Empereur.

Motion pour la paix (Suite de la séance du 10.)

M. Pitt: Dans l'espérance qu'instruit des fortes raisons qui s'opposent à une motion extraordinaire & aussi peu judicieuse, l'honorable membre qui l'a faite, se seroit déterminé à la retirer, je me suis contenté d'indiquer les motifs principaux qui devoient la faire rejeter; mais puisqu'il paroît y persister, & que d'un autre côté, l'honorable préopinant n'a pu résister à cette nouvelle occasion de faire éclater son aversion pour les ministres, je profiterai de la liberté que me laisse l'ordre du jour, pour détailler les raisons qui m'ont déterminé à voter contre cette motion. Cependant je n'abuserai point de la patience de la Chambre; car quoique l'honorable préopinant ait traité beaucoup d'objets, comme ils sont la plupart étrangers à la question, les observations que j'ai à faire, sont si claires & si frappantes, que je n'aurai pas besoin de m'y appesantir pour convaincre la Chambre. L'honorable préopinant a très bien établi, quoique seulement à la fin de son discours, qu'il s'agissoit uniquement de savoir si la paix seroit plus probable & plus

favorable, en laissant le gouvernement exécutif maître du moment, de la forme & des conditions de la négociation, qu'en lui en ôtant la disposition par une déclaration préalable du parlement. Sous ce point de vue, la question peut être facilement éclaircie; car il ne peut y avoir une grande différence dans la conclusion générale. L'honorable préopinant a dit qu'il vouloit la paix, que la Chambre la vouloit, & surtout que toute la nation la désiroit. Sur ce point, tout le monde est d'accord; mais il n'a point été dit que cette volonté ne souffrit aucune restriction. Il n'a point été dit qu'on vouloit la paix à quelques conditions qu'il plairoit à l'ennemi d'imposer, qu'on la vouloit à quelque prix que ce fût. C'est là ce qu'un Anglois ne peut vouloir. C'est là cependant à quoi tendent les expressions indéfinies de l'honorable préopinant, quand il prétend que celui-là remplit mieux son devoir, qui fait plus de pas vers la paix. Emporté par son zèle pour faire adopter cette motion, il demande quel est celui qui, ayant voté pour la paix, craindroit d'être blâmé par ses constituans. Mais suivant l'état de la question, tel que l'honorable préopinant lui-même l'a posé, l'approbation ou l'improbation des constituans ne dépend pas de savoir si l'on a voulu la paix ou non; car à cet égard il ne peut y avoir aucune différence d'opinion. Pour juger la conduite de leurs représentans, la seule chose qu'auroient à examiner les constituans, seroit si l'influence du parlement pouvoit accélérer ou retarder, affecter favorablement ou défavorablement cette paix que tous désirent également, quoiqu'ils diffèrent peut-être sur les moyens de l'obtenir & sur les conditions auxquelles on doit l'accepter. D'où il suit qu'un représentant auroit droit de répondre à ses constituans, qu'il a jugé que le gouvernement exécutif obtiendrait plus facilement la paix à des conditions admissibles, sans l'intervention de la Chambre. L'honorable préopinant pense-t-il qu'on se trompe nécessairement quand on n'est point de son opinion? Ou imagine-t-il être tellement la représentation complète du peuple, qu'il ait droit de dénoncer à la vengeance de ses constituans, tous représentans qui par leur vœu, contrediront son sentiment? Ceux qui croient que cette motion ne serviroit qu'à retarder la négociation, & qui sont persuadés que le moyen de l'accélérer, est d'en laisser la conduite au gouvernement exécutif, ne se laisseront pas intimider par les menaces impérieuses qu'on emploie pour violenter le cours des opinions. Si leurs constituans leur demandoient compte de leur conduite, ils pourroient leur répondre qu'ils ont cru, pour accélérer & améliorer la paix, devoir mépriser les clameurs haineuses & ne consulter que

leur paiement. Si l'honorable membre ne soutient pas qu'il faut avoir la paix à quelque condition que ce soit, il ne me sera pas nécessaire de discuter tous les objets qu'il lui a plu de faire entrer dans ce débat. Si au contraire il trouve notre situation si désespérée, qu'il n'est point de sacrifice que nous ne devions faire à la paix, la Chambre n'a besoin d'aucun raisonnement ultérieur, pour savoir ce qu'elle doit en penser.

Mais si l'énumération de tous les malheurs de la guerre & de tous les revers que nous avons éprouvés, ne tend qu'à amener le pays à renoncer à son rang comme nation, à sa sûreté, à sa dignité aux yeux de l'Europe, à tous les avantages dont il jouit, à la bonne foi qu'il doit à ses alliés; je me contenterai d'avertir la Chambre de ne point entrer dans la discussion de ces exagérations qui, en faisant naître un désir trop impatient de la paix, ne serviroient qu'à bien frustrer & à entraîner la perte de tout ce que nous avons de plus cher. De tels discours ne peuvent être ni sages ni avantageux au pays. Pour moi, il me suffit de savoir que la Chambre n'entend pas que le gouvernement fasse la paix séparément de l'Empereur. L'honorable membre lui-même est convenu qu'il n'y seroit pas disposé. D'ailleurs comment se feroit-il que cette motion amèneroit la paix? (La suite ci après.)

Sine de Paris, du 2 Mai.

La nouvelle répandue que l'ambassadeur de Venise avoit reçu l'ordre de quitter Paris, n'est pas exacte. Quant aux assassinats qu'on annonce avoir été commis par les Vénitiens, envers les François qui se trouvoient sur leur territoire, les récits qu'on donne de ces malheureux événemens, sont trop multipliés pour n'avoir pas quelque fondement; mais on en attend des détails plus circonstanciés, qui, sans doute, nous apprendront, ou la vengeance éclatante qui aura été tirée de ces crimes, ou la satisfaction que nous en aurons reçue. (Rédacteur.)

Le mouvement de quelques-uns des corps stationnés dans la 17^{ème} division militaire, a donné lieu de répandre le bruit que des troupes étoient appellées inconstitutionnellement à Paris, et la malveillance a voulu s'emparer de cet incident pour exciter la défiance et allarmer les bons citoyens. Il n'a point été appelé, depuis longtems, de nouvelles troupes dans la 17^{ème} division militaire; il n'en est pas entré dans le cercle tracé par la constitution, et les mouvemens remarquables dans celles qui s'y trouvent stationnées, ne sont autres que ceux nécessités par le renouvellement ordinaire des détachemens, et par le changement de quelques cantonnemens, indispensable pour régulariser le service. (Ibid.)

Mr. Maudillon, ministre des Etats-unis, n'est pas encore arrivé à Paris, comme on l'avoit dit; mais il est en route.

La commission nommée pour faire un rapport sur le tirage au sort du directoire, étoit d'avis que ce tirage devoit se faire au sein du corps législatif; mais le directoire en a décidé autrement. Il veut procéder au tirage dans le lieu

même de ses séances. Déjà tous les préparatifs sont faits; on a commandé dix petites boîtes de bois d'ébène; dans les cinq premières se trouvent les numéros 1, 2, 3, 4, 5; dans les cinq autres se trouvent les mêmes numéros: dans quatre boîtes se trouve écrit le mot *restant*; dans la dernière est écrit le mot *fortant*. On tirera d'abord les cinq premières boîtes; lorsque chaque directeur aura pris un numero, on tirera les secondes boîtes, et celui qui tirera la boîte où sera écrit le mot *fortant*, sortira du directoire.

Les détenus du Temple, pour l'affaire de Grenelle, jouissent du jugement du tribunal de cassation; ils sont libres depuis hier matin.

On assure que plusieurs frégates françoises ont pris, sur les anglois, 10 navires de leur compagnie des Indes, et que ces cargaisons sont estimées 40 millions. Ces navires ont été conduits à la Guadeloupe.

Suivant les lettres de Toulon en date du 20 Avril, on est occupé dans ce port à armer une division de six vaisseaux de ligne.

Les lettres de Brest annoncent qu'on travaille sans relâche dans ce port, et que déjà 22 vaisseaux sont en rade. Le contre-amiral Bouvet a été, dit-on, réintégré dans son grade.

Le sort des troupes françoises vient d'être réglé d'une manière avantageuse pour l'officier et pour le soldat; celui-ci aura, outre son habillement et son pain, six sols net par jour, outre la perspective de l'avancement.

Le grand ordre du jour au corps législatif est maintenant la partie des finances, dont on doit présenter le tableau aux successeurs, et leur démontrer qu'à la paix, sans aucune charge ni impôt quelconque, les recettes ordinaires balanceront les dépenses ordinaires; quant aux fraix extraordinaires, on trouvera aussi des ressources suffisantes pour les couvrir. On doit imprimer et distribuer incessamment ce consolant état; ainsi nous pourrons bientôt l'apprécier.

Le message du Directoire qui annonce l'arrivée des préliminaires de la paix, a aussi été lu le 30 au conseil des Anciens. Après cette lecture, Barbé-Marbois a pris la parole, et a dit: „Nous l'avons souvent appelé de cette tribune, cette paix tant désirée; mais je reconnois aujourd'hui que la sagesse du Directoire étoit plus grande que notre impatience. En prolongeant la guerre jusqu'à ce jour, il l'a obtenue plus honorable encore. Les provinces qui avoient été démembrées lors du gouvernement féodal, nous reviennent à l'aurore du gouvernement républicain. Depuis que nous les avions perdues, elles étoient, de dix années en dix années, l'objet d'une guerre terrible; elles seront maintenant le gage d'une paix durable; cette paix si

belle nous présume bientôt une paix générale; non que je veuille devancer la sagesse du Directoire: mais le courrier de Vienne, qui en aura porté la nouvelle à Londres, aura trouvé le ministre anglois désespéré. Mentionnons avec honneur ce jeune héros, l'émule des Scipions, et qui, du trait de plume qui a signé la paix, vient de mettre le comble à sa gloire. Que cette paix soit le gage de l'union que nous conserverons avec ceux de nos collègues qui vont nous quitter. ,,

Le conseil a ordonné l'impression de ce discours et du message.

D'Amsterdam, le 2 Mai.

La direction du commerce du Levant a reçu, par une lettre de Smyrne, en date du 27 Mars, de la part de la maison de Daniel Fremeaux et Compagnie, la fâcheuse nouvelle d'une rébellion, qu'il y avoit encore eu dans cette ville, et à l'occasion de laquelle les Janissaires y avoient mis le feu; de sorte que sept-huitièmes de tout le quartier des Francs avoient été brûlés. (*Voyez notre No. 128*). Les négocians qui donnoient ce triste avis ajoutaient, qu'au départ de leur lettre, ils se trouvoient à bord des vaisseaux dans le port; qu'ils n'avoient épargné ni argent, ni soins, ni même le danger de leur vie, pour sauver les marchandises et effets de leurs correspondans; ce qui leur avoit réussi, au point d'avoir pu mettre en sûreté dans les magasins tout ce qui avoit été confié à leur garde. Au moment qu'ils écrivoient, tout étoit calme; ils se flattoient, que dans peu de jours la tranquillité seroit rétablie, et que les expéditions ne souffriroient point de cet événement.

De la Haye, le 2 Mai.

Le président de l'assemblée nationale Batave lui a communiqué, à la séance d'hier, une lettre du ministre Meyer, qui réside de la part de notre république à Paris, avec la nouvelle de la signature des articles de paix préliminaires entre la république françoise et l'Empereur. Elle fut confirmée par une note du ministre de la république françoise, Noël, qui prit occasion de cet événement important pour exhorter l'assemblée à mettre toute la promptitude possible dans ses travaux, afin d'achever de mettre la dernière main à la nouvelle constitution pour le peuple Batave: Il fut résolu de faire témoigner, par l'agent de l'assemblée, au ministre Noël, la joie, que lui donnoit la nouvelle importante dont il lui avoit fait part, ainsi que sa reconnaissance de l'intérêt qu'il prenoit au bonheur futur du peuple Batave. En effet, le travail de la nouvelle constitution approche de sa fin; et l'on a l'espoir le plus fondé, qu'il sera terminé avant

la fin de ce mois. Les dernières discussions ont roulé sur la nouvelle forme départementale de la république, à substituer à l'ancienne division par provinces etc. Le rapport, fait à ce sujet, a été rejeté dans la séance d'aujourd'hui; et, après de longs débats, il a été résolu d'établir une nouvelle commission, afin de proposer à l'assemblée un nouveau plan de division départementale, conforme au bien-être et aux intérêts de tout le peuple Batave. (*Gaz. de Lyde.*)

Suive de Bruxelles, du 4 Mai.

L'on exige, d'autorité et à la rigueur, de tous les ministres du culte qui sont fonctionnaires publics, la déclaration de haine à la royauté & à l'anarchie, & d'attachement à la République. Plusieurs curés et vicaires de Bruxelles ont fait cette déclaration sans hésiter; mais un grand nombre d'autres s'y sont refusés. Les églises de ces derniers ont été et resteront fermées jusqu'à ce qu'ils aient obéi à la loi. Cette déclaration a fait naître un schisme formel dans notre clergé, et cause une fermentation très sensible dans les esprits. C'est surtout dans les communes rurales que le mécontentement s'est le plus fortement prononcé; il y a même déjà eu du trouble dans quelques-unes de nos environs, au point que des militaires françois ayant pris querelle avec des bourgeois, il y a eu du sang répandu, et l'on a dû envoyer des détachemens de troupes pour rétablir la tranquillité.

Nous apprenons de Luxembourg, qu'on ramène dans cette place la grosse artillerie qui en avoit été tirée pour le siège de Mayence; celle qui avoit été destinée contre la forteresse d'Ehrenbreitstein va être également reconduite dans les places de la Lorraine d'où elle étoit sortie.

Le baron de Godin et les citoyens Ferry et Bonaventure, représentans de ce département au corps législatif, viennent de partir pour Paris. Notre nouvelle administration départementale, ainsi que les autres autorités constituées, seront installées demain. Le même jour l'ancienne municipalité remettra les pouvoirs dont elle a tant abusé.

De Vienne, le 3 Mai.

Tous les corps de volontaires ont été relevés et renvoyés dans leurs foyers. Les troupes qui étoient campées près de Vienne se sont mises en marche, partie pour l'Italie, et partie pour la Moravie et la Bohême. Celles qui se trouvent à Salzbourg et à Ulm continueront d'y rester jusqu'à nouvel ordre.

Les scènes sanglantes qui se sont passées récemment dans les états de Venise, ont engagé le Sénat de cette république à envoyer deux dé-

putés au général Buonaparte pour lui porter des plaintes ; ces députés arrivèrent la semaine dernière à Grätz ; le chevalier de St. Marfan y arriva en même tems de Turin. L'on ignore le résultat de cette mission.

L'ambassadeur de Naples est de retour ici. Avant son départ de Grätz, il a fait présent à Buonaparte d'un superbe sabre à la Turque. Ce dernier, à ce qu'on apprend, s'est mis en route pour Milan ; son armée continue de se retirer ; 5000 hommes de nos troupes ont occupé Grätz.

(Nouvelles officielles)

Outre ce qui a déjà été dit (N^o 118) sur les derniers faits militaires qui ont eu lieu sur le Rhin, il est encore à remarquer que le général François Moreau, après que les hostilités eurent recommencé le 17 Avril dans ces contrées, effectua le passage du Rhin avec environ 60 bataillons, sur un nombre proportionné de radeaux & de bateaux plats, & parvint, au moyens de ces forces, à repousser de ce côté jusques derrière Offenbourg, nos corps de troupes qui occupoient les points les plus importants de la rive jusques vers Bâle. Malgré la supériorité de l'ennemi, le F. M. L. Starray résolut de l'attaquer avec son corps ; ce général ayant été blessé par un coup de mousquet, fit continuer l'attaque par le général-major Oreilly ; on combattit dans cette occasion, de part & d'autre, avec une bravoure & une opiniâtreté égales ; notre artillerie parfaitement servie avoit déjà démonté à l'ennemi 21 canons, & d'après l'aveu même de ce dernier, sa perte dans ce combat a été de 3 à 4 mille hommes. Cependant nos troupes, fatiguées à la fin par une lutte aussi inégale, ne purent parvenir à reprendre sur l'ennemi le terrain où celui-ci s'étoit établi. Le susdit général-major Oreilly fut blessé & fait prisonnier dans cette affaire ; le général Immens reçut aussi une blessure. Mais les généraux ennemis Desaix, Duhem & Jordis éprouvèrent le même sort. M. le général d'artillerie comte de la Tour ordonna aussitôt au F. M. L. Staader de prendre le commandement de l'aile gauche à la place du F. M. L. Starray, & lui-même se mit en marche vers Linkenheim pour s'opposer de nouveau aux progrès de l'ennemi. Ce fut dans cet état de choses que la nouvelle de la signature des préliminaires de paix mit fin aux hostilités.

De Milan, le 2 Mai.

Le bruit court que la forteresse de Mantoue sera rendue à l'Empereur. Cette nouvelle inquiète beaucoup les patriotes Lombards.

Suivant les lettres de Gènes, il est passé par cette ville un courrier François, qui se rend à Naples avec des dépêches par lesquelles le Directoire forme cette cour d'accomplir les conditions de la paix dans le plus court délai, si elle veut empêcher une rupture. L'on assure d'un autre côté que les Piémontois évacueront de nouveau Oneilles, qui sera occupée par 500 François.

** * * Le Sieur Loudet, chirurgien dentiste de la cour de S. A. S. Mgr. le Duc de Wurtemberg, & de celle de S. A. S. Mgr. le Duc des Deux-Ponts est arrivé ici, où son séjour ne peut être que de 6 ou 8 jours. Les personnes qui se trouveront atteintes de quelques maladies de la bouche & qui voudront l'honorer de leur confiance, pourront en toute assurance s'adresser à lui. Il redresse les dents les plus déviées ; il en met d'artificielles qui imitent parfaitement les naturelles ; si elles sont cariées, il en détruit la carie par un moyen qui lui est connu. — Il est logé à l'hôtel de l'Empereur, chambre No. 35.*

Il est sorti de Toulon une escadre française de 6 vaisseaux de ligne et 4 frégates, destinée à une expédition secrète.

De l'Italie, le 3 Mai.

Il a été publié, le 20 Avril, à Venise, deux proclamations dans lesquelles le Sénat déclare fausse et supposée la pièce attribuée au Provéditeur Battaglia ; il assure en même tems que, ferme dans les principes, il n'a jamais cessé d'observer la plus exacte neutralité. (Nous reviendrons sur ces proclamations).

Cependant les François sont de nouveau maîtres de la presque totalité du territoire Vénitien de Terre-ferme. Après avoir occupé Verone, ils se sont portés sur Vicence et Padoue, où ils sont entrés ; partout les habitans ont été désarmés, les troupes enveloppées et faites prisonnières ; un grand nombre d'arrestations ont eu lieu, surtout à Verone ; cependant les propriétés ont été respectées, et comme les payans s'étoient dispersés à l'approche des colonnes françaises, il n'y a point eu de sang répandu. L'on dit maintenant qu'une de ces colonnes étoit le 30 à Fusina, vis-à-vis de la ville de Venise.

De Manheim, le 3 Mai.

Hier, il est parti d'ici un bataillon du régiment de l'Archiduc de Toscane. Une division de ce bataillon doit se rendre à Heidelberg, pour y rester pendant la tenue du congrès militaire qui doit avoir lieu dans cette ville.

Du 9 Mai. — Le quartier-général de l'armée impériale part aujourd'hui de Durlach pour Graben, et Samedi prochain il sera transféré à Schwezingen.

Le 6, il est passé par Durlach un courrier François, expédié par le Directoire au général Buonaparte.

On prévient le Public, que le cours direct des postes d'ici à Cologne, par Coblenz & Bonn, ainsi que de Mayence à Kreuznach, Alzey & Deux-Ponts, est ouvert de nouveau.

Frankfort le 10 Mai 1797.

La direction du Chef-Bureau des Postes Impériales.

Alex. Bar. de Vrimz-Berberich.